

# Les engagements

## ❖ Les engagements des consommateurs:

- Le préfinancement des paniers en début de saison, à un prix équitable défini avec le producteur;
- Le partage des risques dans les aléas de production (intempérie, parasite...): Les paniers sont parfois plus remplis, parfois moins.
- La participation à la vie de l'AMAP: Aide à la distribution et à l'animation de l'AMAP (repas festifs), visite de fermes, relation paysans/AMAP, et au réseau local des AMAP.
- Le respect de la charte et des conditions des contrats.

## ❖ Les engagements côté producteur:

- La livraison périodique de produits locaux et de saison, en supprimant les pesticides et les produits chimiques de synthèse;
- La transparence sur ces pratiques agricoles et sur la vie de la ferme, l'information des amapiens et la prise en compte de leurs remarques;
- La participation à la vie de l'AMAP (présence aux distributions, visites de ferme, ateliers pédagogiques) et au réseau local des AMAP.

# Nos partenaires

## Légumes :

- Le Potager vivant(AB), Viuz
- Fromages/Laitages/Crèmerie :
- Chèvrerie de la Trappaz, Onnion
- Au bonheur des vaches, Viuz

## Œufs :

- Mont Lapin, Mont Saxonnex

## Épiceries :

- La marmite enchantée (sirops/ tisanes/gelées) Fillinges
- Le Regain (farines AB) Massongy

## Viandes :

- Ferme Mont Lapin (volailles) Mont Saxonnex
- BioDup (bovine AB/porcineAB) à Arbusigny



**Collectif d'animation  
2017/2018**

*Ne pas jeter sur la voie publique*



SAISON 2018

Contrats

Producteurs locaux

[www.amaportee.fr](http://www.amaportee.fr)

[association@amaportee.fr](mailto:association@amaportee.fr)

1730, route des verdets

74250 Viuz en Sallaz

## Qu'est-ce qu'une AMAP?

- ❖ Une Association pour le **Maintien d'une Agriculture Paysanne** est un partenariat entre un groupe de consom'acteurs et de paysans ayant pour objectif de préserver les fermes de proximité dans une logique **d'agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine**.
- ❖ Il s'agit aussi de permettre à des consom'acteurs d'acheter à un prix juste des produits alimentaires **locaux de qualité** en étant informé de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de **participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale**.
- ❖ Ce partenariat se formalise par un contrat. Au dos de la plaquette, vous trouverez les producteurs proposant un contrat.
- ❖ L'originalité des AMAP repose sur **des engagements réciproques entre consom'acteurs et paysans dans le respect de la charte des AMAP**.
- ❖ L'adhésion à l'association est annuelle et le prix de la **cotisation est de 20€**.

## Les contrats

- ❖ **Pour accéder aux contrats, il faut obligatoirement être adhérent de l'AMAPortée.**
  - ❖ Ensuite vous pouvez passer un contrat avec le ou les producteurs de votre choix.
  - ❖ La durée des contrats varie de 5 à 10 mois. La fréquence de distribution est définie dans le contrat (hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle)
  - ❖ Vous devez ensuite régler en une ou en plusieurs fois la somme due pour une saison d'engagement au producteur.
  - ❖ venir chercher vos produits aux dates de distributions figurant sur le planning.
- + le bulletin d'adhésion et les contrats sont disponibles en version imprimable sur [www.amaportee.fr](http://www.amaportee.fr)

## Les distributions

- ❖ se déroulent tous les **Mardis de 18h00 à 19h30**
- ❖ au **1137 Avenue de Savoie** dans le bourg de Viuz en Sallaz.
- ❖ débutent le **6 Mars 2018** et se terminent le **18 décembre 2018**.

